

# À la découverte de Saint-Jean-d'Aulps



Visorando



Trace n° 72891236

Une randonnée proposée par Vallée d'Aulps Tourisme

Partez à la découverte du village de Saint-Jean-d'Aulps. De petites routes en ruelles et de chemins en sentiers, le long la rivière et au cœur des hameaux, vous apprécierez le calme de cette promenade familiale. À découvrir en chemin : l'Église Saint-Jean-Baptiste, l'Abbaye d'Aulps, le Pont de la Tassonnière, etc. **Avertissement** : cet itinéraire traverse la D902, ce qui représente à chaque fois un sérieux danger et requiert beaucoup d'attention.

<b>Durée</b>	1h 45	<b>Difficulté</b>	Facile
<b>Distance</b>	5,39 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	73 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	74 m	<b>Commune</b>	Saint-Jean-d'Aulps (74430)
<b>Point haut</b>	816 m	<b>Régions</b>	Alpes, Chablais
<b>Point bas</b>	749 m		



## Description

Départ au bureau d'accueil de l'Office de Tourisme à [Saint-Jean-d'Aulps](#). Possibilité de se garer à proximité.

(D/A) Suivre la RD902 en direction de [Morzine](#) jusqu'au deuxième croisement situé à la sortie Sud du village.

(1) Juste avant le camping, prendre la route qui descend à droite en direction de Sous Saint-Jean. Passer le pont au-dessus de la Dranse de Morzine et arriver à une intersection.

(2) Prendre à droite en passant par le Ranch des Portes du Soleil. Croiser de nouveau une intersection.

(3) Préférer le sentier de gauche, qui monte davantage et qui est moins près de la rivière. Aller jusqu'au bout du sentier.

(4) Prendre à gauche sur la route qui monte puis à droite sur la D293 à la nouvelle intersection. Reprendre à gauche une cinquantaine de mètres plus loin. L'itinéraire traverse alors le hameau par une route. Passer le Ruisseau du Jourdil et atteindre de nouveau une intersection. Prendre cette fois à droite et filer tout droit à la sortie du hameau en prenant la direction du Biot. L'itinéraire traverse le hameau du Solfélery par une route qui se transforme rapidement en sentier.

(5) Continuer sur ce dernier en longeant la Dranse de Morzine, passer sous le Pont de la Tassonnière, et arriver à une fourche.

(6) Prendre le sentier à gauche qui revient en arrière en remontant vers la route. Poursuivre à gauche, franchir le Pont de la Tassonnière et prendre la direction du Bas Thex et du Biot. La balade emprunte le pont, vient tangenter la RD902 et se poursuit à gauche avant de la rejoindre.

(7) Traverser la RD902 **avec grande prudence et en hâtant le pas : route très passante où l'allure est généralement vive**. Prendre en face la petite route qui monte vers le Bas Thex et rejoint la Route de la Ficle : la Chapelle de Bas Thex se trouve à une centaine de mètres à gauche.

(8) Prendre à droite en direction de Saint-Jean-d'Aulps. Garder le cap jusqu'à ce que l'Abbaye d'Aulps et son domaine de découverte s'offrent à la vue des promeneurs.

(9) Après avoir passé l'abbaye, continuer la route qui rejoint le centre de Saint-Jean-d'Aulps par le hameau de l'Abbaye et retrouver la RD902. Continuer à gauche en direction de Morzine, jusqu'à retrouver l'Office de Tourisme et le lieu de stationnement (D/A).

## Points de passages

- D/A Office de Tourisme - Saint-Jean-d'Aulps**  
| N 46.234381° / E 6.655931° - alt. 800 m - km 0
- 1 Sortie Sud du village, route à droite**  
| N 46.23° / E 6.65826° - alt. 808 m - km 0.55
- 2 Croisement après le pont de la - Dranse de Morzine (rivière) - Affluent de la Dranse**  
| N 46.229606° / E 6.656° - alt. 798 m - km 0.75
- 3 Intersection des sentiers en bord de - Dranse de Morzine (rivière) - Affluent de la Dranse**  
| N 46.230958° / E 6.654593° - alt. 796 m - km 0.94
- 4 Fin du sentier pédestre**  
| N 46.233617° / E 6.652467° - alt. 799 m - km 1.3
- 5 Sofélery**  
| N 46.236667° / E 6.648583° - alt. 776 m - km 1.9
- 6 Fourche sous le Pont de la Tassonnière**  
| N 46.243871° / E 6.640426° - alt. 769 m - km 2.98
- 7 Traversée RD902**  
| N 46.244395° / E 6.641963° - alt. 764 m - km 3.29
- 8 Hameau du Bas-Thex**  
| N 46.246772° / E 6.642925° - alt. 789 m - km 3.62
- 9 - Abbaye d'Aulps**  
| N 46.24206° / E 6.65037° - alt. 812 m - km 4.41
- D/A Office de Tourisme - Saint-Jean-d'Aulps**  
| N 46.234384° / E 6.65593° - alt. 800 m - km 5.39

## Informations pratiques

(8) Variante : prendre à gauche pour traverser le hameau du Bas Thex et rejoindre le chemin forestier qui mène au village du Biot. Monter pendant environ dix minutes, afin de parvenir à l'Oratoire Saint-Guérin. Retour par le même chemin.

### À proximité

(D/A) Église de Saint-Jean-d'Aulps.

Pont de la Tassonnière.

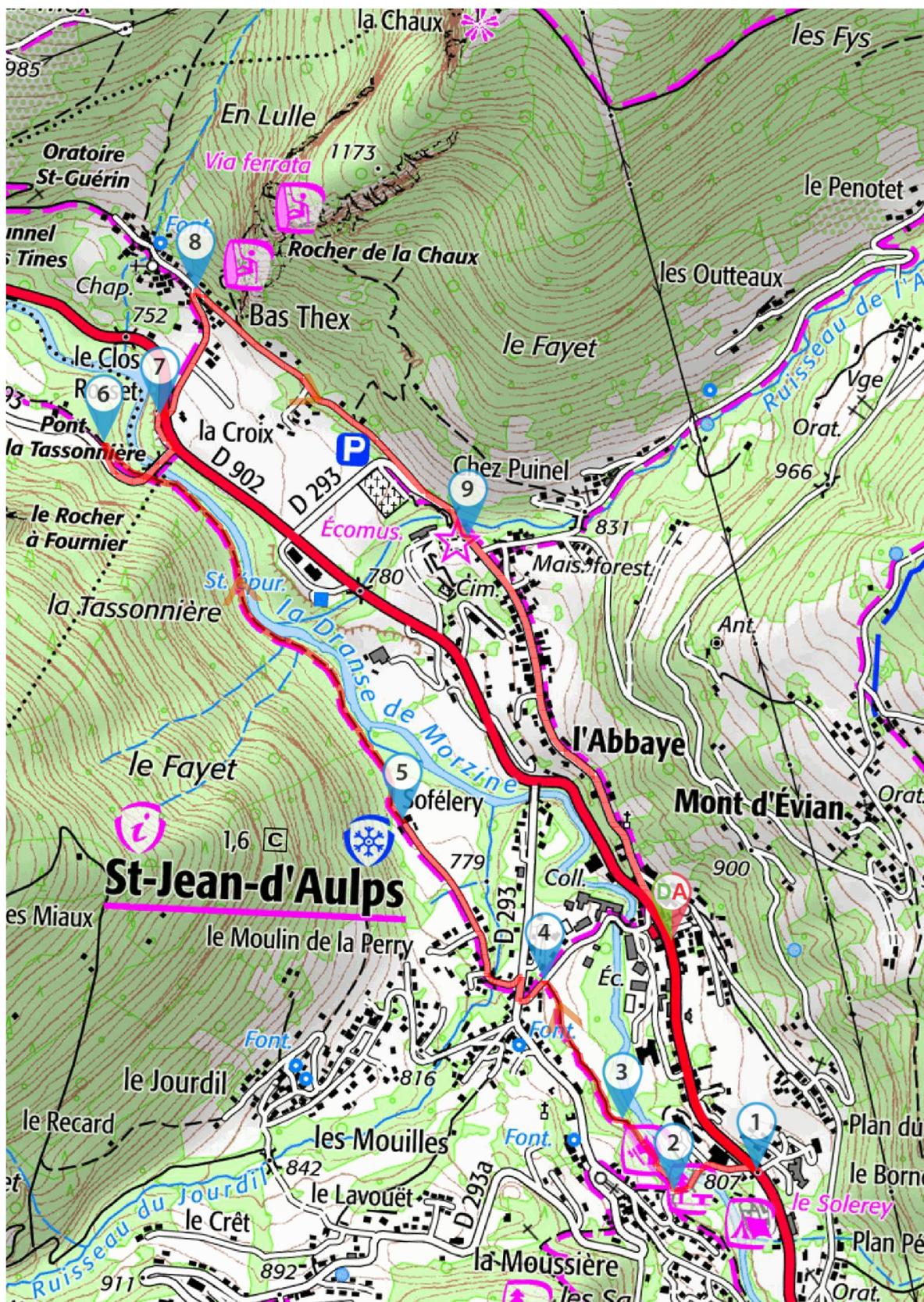
(8) Oratoire Saint-Guérin.

(9) Abbaye d'Aulps.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-a-la-decouverte-de-saint-jean-d-aulps-21/>

**En savoir plus :** - 1748 Rte des Grandes Alpes

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2025 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**